

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

Discours de Dr. Abdourahmane SARR

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération

Atelier d'articulation des LPS à la SND 2025-2029

Décembre
2024

- **Mesdames Messieurs les Directeurs généraux et Directeurs en charge de la Planification,**
- **Mesdames Messieurs les Coordonnateurs des Cellules d'Etudes et de la Planification et Coordonnateurs des Cellules de l'Evaluation de la Performance,**
- **Mesdames, Messieurs, en vos rangs, titres et qualités**

C'est avec un réel plaisir que je préside, aujourd'hui, cet atelier consacré à l'élaboration de la feuille de route relative aux LPS alignées au nouveau référentiel des politiques publiques, l'agenda national de transformation, Sénégal 2050, et plus précisément en sa déclinaison quinquennale, la Stratégie nationale de Développement (SND) 2025-2029.

Comme vous le savez, la SND, exprime l'ambition des nouvelles autorités de promouvoir un développement endogène et durable, porté par un Secteur privé national fort, avec des territoires responsabilisés, viables et compétitifs, et jetant les bases de notre Souveraineté.

A travers cette stratégie quinquennale, le Sénégal vise à consolider les acquis et à préparer l'avenir pour les vingt-cinq (25) prochaines années avec de meilleurs résultats que pendant les 64 dernières années. **Nous avons donc**

véritablement besoin d'une rupture systémique. La question fondamentale que chaque secteur devra se poser est de quelle rupture systémique s'agira-t-il dans mon secteur. Est-ce qu'il s'agira de mieux gérer l'existant ou est-ce qu'il me faut changer de système, de doctrine de gouvernance de mon secteur. Quelles sont les doctrines ou systèmes alternatifs qui existent ailleurs dans mon secteur, des systèmes qui responsabilisent davantage le **secteur privé**, les **bénéficiaires** de mes services publics, ou des **collectivités territoriales** autonomisées et en compétition. Dans cette perspective, il faudra systématiquement analyser le cadre de gouvernance du secteur, en rapport avec le rôle du secteur privé dans le financement et l'optimisation de la qualité des services offerts, ceci dans un contexte rareté des ressources publiques.

L'atteinte de cet objectif de transformation systémique fixé pour les cinq premières années nécessite donc une **bonne articulation des politiques sectorielles à la doctrine** du nouveau référentiel des politiques publiques (responsabilisation et implication du secteur privé).

Mesdames, Messieurs,

Nous savons que beaucoup de Ministères ont finalisé des lettres de politique sectorielle, certains sont actuellement dans le processus, d'autres en sont au début. Certains ont eu le concours du Ministère du Plan d'autres non. Puisque le Ministère du Plan est cosignataire de toutes les lettres de politique sectorielle, je voudrais rappeler quelques marqueurs clé du référentiel, et susciter des échanges, au besoin, après mon allocution.

Premièrement, la subdivision du territoire national en huit (08) pôles de développement constitue une innovation majeure qui consacre la primauté des plans locaux de développement sur les politiques sectorielles. Cela suppose, bien entendu, que le Gouvernement prenne les dispositions idoines pour permettre aux pôles de disposer de ressources beaucoup plus importantes afin de mieux prendre en charge les problématiques locales. Parallèlement, les services d'encadrement technique et d'accompagnement financier doivent-ils être déconcentrés au niveau des pôles.

Deuxièmement, face à des marges de manœuvre budgétaire limitées et un endettement élevé, il devient urgent de repenser l'offre de services publics, particulièrement dans les secteurs marchands. De

nouveaux modèles devraient être définis et les expériences pilotes réussies en matière de délégation de service public, notamment dans les secteurs tels que l'hydraulique urbaine, le transport, ainsi que les réformes en cours dans le secteur de l'électricité pourront servir de base à cet effet. Ces modèles doivent être étendus et adaptés à tous les secteurs productifs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme, commerce, etc...). La définition du rôle de l'état stratège impulseur devra faire l'objet d'une attention particulière et délibérée, pour **s'en limiter à ce rôle autant que possible** en se posant la question de savoir si on est allé au-delà du nécessaire à la place du privé ou de la collectivité locale ou des bénéficiaires.

Troisièmement, en ce qui concerne les secteurs sociaux, le Gouvernement entend renforcer son intervention pour le développement du capital humain, l'accès universel aux services sociaux de base, et l'extension des programmes d'équité sociale. Cependant, la Gouvernance des secteurs mérite une attention particulière pour dégager davantage d'espace pour une plus grande implication des collectivités territoriales et des bénéficiaires des services offerts. Le Sénégal dépense en % du PIB autant que des pays qui ont des indicateurs meilleurs dans le domaine de la santé et de l'éducation, soulevant la question du modèle de gouvernance de ces secteurs. Les études en cours au sein de mon

département pourront servir de base de discussion pour engager les réformes nécessaires ou opérationnaliser celles en vigueur ailleurs au besoin. Ces études visent à évaluer la gouvernance des secteurs sociaux, notamment le capital humain, au regard des meilleures pratiques internationales plus à même de favoriser l'efficacité des interventions publiques.

Quatrièmement, le nouveau référentiel accorde une place de choix à la transformation de nos ressources naturelles à travers une politique d'industrialisation articulée autour des quatre moteurs suivants : (i) l'industrie agro-alimentaire, (ii) les industries extractives (hydrocarbures et mines), (iii) les industries manufacturières et (iv) les services à valeur ajoutée (Industries créatives et culturelles, tourisme, numérique, etc.). Toutes les politiques sectorielles à définir doivent concourir à la réalisation de cet objectif. Ainsi, en sus des départements en charge de l'industrialisation, cette question interpelle également les infrastructures nécessaires (transport, énergie, numérique, hydraulique, etc.), la formation, le financement, l'encadrement, etc....

Cinquièmement, le nouveau référentiel a l'ambition de développer les villes secondaires à l'intérieur du pays et d'en faire les épicentres des différents pôles de développement. En effet, les villes sont le lieu par excellence de création de richesse et d'emploi dans tous

les pays. C'est l'occasion de bâtir, suivant une approche intégrée, des villes durables, résilientes et vertes. Cela passera par des infrastructures adaptées aux profils démographiques et favorisant la transition vers une économie sobre en carbone. Toutefois, le développement des villes sera dans une démarche assurant d'une part **la connectivité** entre ces villes et dans ces villes, lieux de consommation et de développement de services du fait de leur densité démographique, et d'autre part avec le milieu rural, lieu de production avec une assiette foncière à mettre à disposition.

Sixièmement, les LPS devront être élaborées tenant en compte les enveloppes budgétaires définies sur une période quinquennale compatible avec le cadrage macroéconomique, et accompagnées d'indicateurs de performance. Ce sont ces enveloppes et ces indicateurs prédéfinis, et ces LPS qui permettront d'élaborer des documents de programmation pluriannuelle des dépenses, avec des effets de levier potentiels venant des ressources du privé, des collectivités locales, ou de bénéficiaires de services publics.

Enfin, la souveraineté. Qu'est ce qui dans la gouvernance de mon secteur ne renforce pas la souveraineté et l'engagement africain, souveraineté ne

voulant pas nécessairement dire fermeture et autosuffisance.

Mesdames, Messieurs,

Ces quelques points font partie des marqueurs clé du nouveau référentiel que j'ai souhaité partager avec vous.

La réussite de la nouvelle Stratégie portera le **sceau de Ministères Stratèges**, innovants, capables, à partir de budgets optimisés, de créer les conditions d'effets de levier, en relation avec le secteur privé et, bien entendu, les acteurs des collectivités territoriales.

C'est dans cette optique que prend toute leur importance et leur pertinence la série de rencontres que j'ai initiée pour échanger, je le rappelle, sur la doctrine et la feuille de route relative au processus d'élaboration et de validation des LPS. Comme vous le savez, le Premier Ministre a demandé la finalisation des LPS au plus tard le 28 Février 2025.

Voilà pourquoi, je voudrais encore une fois vous exprimer les fortes attentes que le Gouvernement place dans les résultats qui seront issus de cette semaine d'échanges et qui permettront de parachever la déclinaison sectorielle du référentiel. Un exercice

similaire est d'ailleurs prévu au niveau territorial au courant de l'année 2025.

Comme vous l'aurez constaté, cet atelier qui nous réunit aujourd'hui revêt un caractère particulier au regard des enjeux. Il s'agit d'un défi d'alignement à une doctrine de transformation systémique.

Pour terminer mon propos, je tiens très chaleureusement à vous adresser mes remerciements pour votre présence et réitérer mes encouragements à l'ensemble des participants.

Je vous souhaite plein succès et déclare ouverts les travaux de définition de la feuille de route pour l'élaboration des LPS.

Je vous remercie de votre aimable attention.